



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MARCHÉ D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°07-2026/CAPL

Relatif à l'acquisition d'un camion grue

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Date d'envoi du présent avis :

Avril 2026

Date et heure limite de réception des offres :

Le lundi 04 mai 2026
Avant 11h30

Table des matières

I. CCTP.....	3
Article. 1 - OBJET	3
Article. 2 - OBSERVATIONS	3
Article. 3 – CARACTERISTIQUES	3
Article. 4 - PIECES DETACHEES	5
Article. 5 - INFORMATIONS A MINIMA	5

I. CCTP

Article. 1 - OBJET

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de fournir à la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire un camion grue avec plateau conforme aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de qualité et dont les caractéristiques sont citées dans les articles ci-dessous.

Article. 2 - OBSERVATIONS

Le présent CCTP, fixé dans le cadre du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), définit les spécifications et les conditions techniques particulières d'exécution du marché.

Article. 3 – CARACTERISTIQUES

Camion :

- Type de véhicule : camion-grue 4x2
- Puissance : 350 cv minimum
- Boîte de vitesse : Boîte de vitesse automatique ou robotisée,
- Différentiel : Blocage pont arrière
- Freins : Freins à disque ABS à l'avant et à l'arrière
Freins de stationnement manuel avec levier
Freins moteurs sur échappement ou équivalent
- Type de cabine : Cabine courte
Rétroviseurs
Siège conducteur oscillant et 1 siège passager
Autoradio avec option USB
Vitres électriques
Climatisation
Vitre sur façade arrière
Signal sonore de marche arrière
Ouverture et fermeture centralisées des portes
- Sécurité / Antivandalisme : Réservoir carburant verrouillable
Caisson batterie verrouillable.
- Châssis : Traité contre la corrosion
Point de graissage et vérins protégés
Circuit hydraulique protégé.
- Autres : Marche pied cabine
Système de protection des feux arrière.
Caméra de recul
Extincteur.
Tapis cabine
Gyrophare
Roue de secours + outillages changement de roue
Nécessaire pour le passage de visite technique (boîte d'ampoules, fusibles, extincteur, gilet...)

Grue :

Positionnement : Derrière la cabine de pilotage
Capacité de levage : Minimum 2000 kg à 6m ou équivalent
Portée hydraulique maximale : 8m ou équivalent
Couple de Levage : 14mt ou équivalent
Couple de rotation : 1.6mt ou équivalent
Angle de rotation : Minimum 400° ou équivalent
Commandes : Commande latérale de chaque côté + radiocommande

Inclus :

Nécessaire de levage pour conteneur frigorifique : crochet + chaîne de levage + raccourcisseur de chaîne (la capacité et la dimension des équipements devront être adaptées au reefer).
Béquille de sécurité.

Crochet :

Fourche à palette



Image non contractuelle

Plateau :

Longueur : Entre 6 m et 6,40 m
Largeur : 2,4 m
Plateau : Squelette en acier et plateau en bois équipé de 4 twist lock
Équipement : Tablier d'arrêt de charge
Échelle d'accès au plateau de chaque côté
Coffre de rangement verrouillable de chaque (côté environ 100 cm longueur x 50 cm hauteur x 50 cm profondeur)
Support pour crochet de sangle sur toute la longueur du plateau

Autres :

Compartiments extincteur 6kg

Les véhicules proposés doivent **respecter toutes les caractéristiques techniques ci-dessus** et fournir toutes les preuves ou certificats nécessaires à la conformité (fiches techniques, notices constructeur, certificats d'essai...). Les offres "équivalentes" respectant ces exigences seront acceptées.

Article. 4 - PIECES DETACHEES

Le concessionnaire précisera la liste des pièces détachées qui constituent son offre, leur prix rendus sur le territoire ainsi que le délai d'acheminement à compter de la réception de la commande.

Il appartiendra au Titulaire de s'assurer que les ensembles des pièces détachées répondent aux normes en vigueur et s'intègrent parfaitement dans le cadre de leur offre.

Remarque : Le camion recevra de base un équipement standard de dépannage comprenant un minimum d'outils comme suit : pompe à graisse, trousseau de tournevis et de clés usuelles, écouteur antibruit, lunettes de protection, gang, casque, triangle d'avertissement etc...

Article. 5 - INFORMATIONS A MINIMA

L'offre devra comporter à minima les informations suivantes portant sur le camion-grue proposé :

- Marque
- Modèle
- Type de Moteur
- Constructeur
- Pays d'origine

Les offres doivent préciser le constructeur et la provenance du véhicule, ainsi que les certifications ou attestations de conformité aux exigences applicables en matière de sécurité, qualité et performances.

Le camion portera soit l'inscription comme suit : « Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire »

- soit le logo de l'établissement
- dimension du visuel sera un sticker d'environ 50x50 cm.